



Maintien et Actualisation des Compétences SST Sauveteur Secouriste du Travail

Durée: 7.00 heures (1.00 jour).

Lieu: Intra (dans vos locaux).

Effectif: 4 - 10 participant(s).

Prix sur Bordeaux : INTRA = 700 € HT/jour / INTER = Nous consulter.

Prix autres régions : nous consulter.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription donnera lieu à un entretien téléphonique avec l'entreprise. L'objectif est de permettre, avant la formation, à ESPC FORMATION de valider ou non la faisabilité de l'accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

Profils des stagiaires :

- Toute personne étant amenée à porter secours sur son lieu de travail à toute victime d'un accident ou d'un malaise et être acteur de la prévention des risques dans l'entreprise.

Pré-requis

L'entreprise doit s'assurer au préalable que le stagiaire réponde aux prérequis de la formation visée :

- Etre détenteur d'un certificat SST arrivant ou étant arrivé à expiration.

Objectifs pédagogiques

- Maintenir et actualiser ses compétences de SST définies dans le dernier référentiel national de l'INRS
- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail
- Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail

Contenu de la formation

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours et de la prévention dans l'entreprise
 - Identifier le cadre juridique du rôle du SST
 - Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
 - S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- Protéger de façon adaptée
 - Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
 - Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
 - Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
- Examiner la victime
 - Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
 - Reconnaître les autres signes affectant la victime
 - Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - Définir les différents éléments du message d'alerte
 - Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
- Secourir la victime de manière appropriée
 - Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
 - Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
 - Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin



- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
 - Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
 - Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
 - Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
 - Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
 - Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Enseignants SST certifiés par l'INRS

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Plan d'intervention + pictogrammes
- Plan d'actions prévention + pictogrammes
- Matériel de simulation et d'apprentissage
- 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires
- 3 mannequins (RCP adulte/RCP enfant/RCP nourrisson)
- Matériel d'entretien des mannequins et consommables
- Aide mémoire et vidéos disponibles sur l'extranet

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation
- Formulaire d'évaluation de la formation.

Résultats attendus à l'issue de la formation

Réussite aux épreuves certifiantes

Modalités d'évaluation

Evaluation sur 8 domaines de compétences

Obtention des indicateurs incontournables

Détail sur la certification

Documents délivrés:

- Attestation d'assiduité et de fin de formation
- Certificat SST de l'INRS si réussite aux épreuves

Passerelles:

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).

Allègements de formation:

En application des dispositions prévues par l'arrêté du 5 décembre 2002, dans le cas d'un stagiaire titulaire d'une unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » datant de moins de trois ans ou à jour des obligations de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant à la date d'entrée en formation, le dispensateur de formation est autorisé à mettre en œuvre un processus pédagogique distinct.

Ce processus pédagogique est réalisé sous la forme d'un allègement de formation défini contractuellement avec le stagiaire. Cet allègement portera sur des compétences clairement identifiées, déjà détenues par le stagiaire. Ce processus permettra de limiter le temps de formation aux seules compétences que le stagiaire ne possède pas pour obtenir le certificat de SST. L'entité habilitée mettra en place un processus de vérification des compétences déjà détenues (diplômes, expériences professionnelles, entretien individuel, test pratique, théorique, ...).

Le stagiaire ainsi allégé devra néanmoins être validé sur l'ensemble des compétences visées du SST et passer les épreuves certificatives dans leur intégralité.

Validité

2 an(s)

Les informations données sur ce programme sont à titre indicatif. Elles peuvent être adaptées en fonction des besoins.

Retrouvez toutes les informations complémentaires sur notre site: <https://www.espc-formation33.fr>